



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 069-216902569-20260410-V_DEL_260410_8-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 avril 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	44	0	1

Date de convocation le **3 avril 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Nadyah **ABDEL SALAM**

V_DEL_260410_8

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de
Vaulx-en-Velin - Fixation du nombre de membres**

Rapporteure: Madame LAGOUNE

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Huseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **Sow**, Abdallah **SLIMANI**

Absents :

Soufia **MAAROUK**

Mesdames, Messieurs,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif, géré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Les missions du CCAS :

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Composition du conseil d'administration :

Aux termes de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), outre son président, le conseil d'administration comprend entre huit et seize membres en nombre égal :

- des membres élus, en son sein, par le Conseil municipal ;
- des membres nommés par le maire parmi les associations :
 - œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
 - familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
 - de retraités et de personnes âgées du département ;
 - de personnes handicapées du département.

Les associations concernées, après un appel à candidature établi par le Maire, proposent une liste comportant au moins trois personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS. Les associations ayant un même objet peuvent faire une liste commune. Le maire exerce son choix dans le cadre de ces propositions. Il prend un arrêté de nomination qui sera notifié aux personnes désignées.

Les membres élus par le Conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé de le fixer, outre le maire, président, à dix le nombre de membre du CCAS membres dont cinq conseillers municipaux et cinq membres nommés.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- fixer à cinq le nombre des membres élus et à cinq le nombre de membres nommés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de fixer à cinq le nombre des membres élus et à cinq le nombre de membres nommés.

Suffrages exprimés	44	
Vote(s) Pour	44	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Huseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUKROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye Sow , Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 10 avril 2026.



La secrétaire de séance

Nadyah ABDEL SALAM